



ÉPISODE DE POLLUTION : OZONE

Déclenchement de la Procédure d'Alerte

Persistance de dépassement du seuil d'information ($> 180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$)

Commentaire

Les fortes chaleurs de ces derniers jours favorisent la formation et l'accumulation d'ozone. L'augmentation des concentrations a conduit hier à un dépassement du seuil d'information et de recommandation ($> 180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$) sur le département de l'Yonne. Avec le maintien de ces conditions météorologiques, un fort risque de dépassement est également prévu pour aujourd'hui.

La **procédure d'alerte est enclenchée** suite à la persistance du dépassement du seuil d'information et de recommandation et sera réévaluée demain.

Concentrations maximales constatées ou prévues

Secteur	Hier	Aujourd'hui	Demain
Département	$187 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$	$> 180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$	$< 180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$



Merci de relayer ce message

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Population générale

- Privilégiez les sorties courtes, ou demandant le moins d'effort.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air. Celles à l'intérieur peuvent être maintenues.

Populations vulnérables

- Limitez les sorties durant l'après-midi, lorsque l'ensoleillement est à son maximum.
- En cas de gêne inhabituelle : fatigue, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations ; prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

Populations vulnérables :

- ***femmes enceintes,***
- ***nourrissons et jeunes enfants,***
- ***personnes de plus de 65 ans,***
- ***personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires,***
- ***insuffisants cardiaque ou respiratoire,***
- ***personnes asthmatiques,***
- ***toutes personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution.***

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

Pour tous :

- Il est rappelé que le brûlage des déchets à l'air libre est interdit, y compris les végétaux.
- Limitez les émissions de polluants :
 - Limitez l'usage des engins à moteur thermique (tondeuse à gazon, groupes électrogènes, ...)
 - Sur la route, adaptez une conduite apaisée, coupez le moteur des véhicules à l'arrêt, limiter l'utilisation de la climatisation ;
 - Privilégiez les modes de déplacement non polluants ou en commun (bus, train, covoiturage) ;
 - Différez les déplacements non indispensables, y compris professionnels ;
 - Réduisez votre vitesse hors agglomération ;
 - Limitez les travaux nécessitant l'usage de solvants.

Pour les industriels :

- Réduisez vos émissions de composés organiques volatils et d'oxydes d'azote.
- Assurez-vous du bon fonctionnement des dispositifs de dépollution, et, le cas échéant, mettre en place les dispositions prévues en cas de pollution de l'air dans les arrêtés d'exploitation
- Reportez la remise en route des installations à l'arrêt.

Exploitations agricoles :

- Evitez tout brûlage à l'air libre, ou action d'écobuage
- Reportez les épandages.



Risque allergo-pollinique
faible